

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 8 septembre 2014, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Procès-verbal du 4 août 2014
 - 3.2 Procès-verbal du 25 août 2014
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Urbanisme:
 - 6.1 Dérogation mineure : 160, chemin des Pionniers
 - 6.2 Changement PPCMOI Gilles Garceau
 - 6.3 Changement de zonage Catherine Paquet et David Tremblay-Meagher
 - 6.4 Formation Anne-Claude Hébert Moreau
- 7- Voirie/incendie :
 - 7.1 Achat de radio
 - 7.2 Pneus pour tracteur M-108
 - 7.3 Formation Alain Gélinas
 - 7.4 Côte à Potvin
 - 7.5 Achat du dôme et installation
 - 7.6 Localisation du dôme
- 8- Tourisme : Féerie de Noël : signature contrat Floribell et musiciens
- 9- Règlement 2014-011 modifiant le règlement 2011-004 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

- 10- Paiement livraison bacs noirs
- 11- Prêt temporaire Règlement d'emprunt
- 12- Sécurité civile : 12.1 Plan municipal de sécurité civile;
12.2 Nomination des membres de l'organisation municipale de sécurité civile
- 13- Dépôt rapport du Camp de jour
- 14- Demandes des Fêtes du 150e
- 15- Appui à la bibliothèque
- 16- Affaires nouvelles
- 17- Période de questions
- 18- Période de suggestions
- 19- Clôture de la séance

RÉS. 2014-09-250 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec la modification suivante :

- L'item 7.2 est reporté à la séance du mois d'octobre 2014.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Cent trente-quatre personnes assistent à la séance.

- Monsieur le maire mentionne que la somme de 7 154.00 \$ a été ramassée au Défi Têtes Râsées lors de la Petite Fête.
- Dépôt d'un appui au projet de l'implantation d'un resto-pub au Resto Quoi de N'œuf : 320 signatures sont déposées par Gilles Garceau, propriétaire.
- Présentation du projet du Resto-Pub Quoi de N'œuf.
- Information sur la non-intervention de la municipalité face au Rond Coin qui n'a pas de permis de bar.
- Interrogations sur projet du Resto-Pub Quoi de N'œuf.

RÉS. 2014-09-251 PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 4 août 2014 sans aucune modification.

Adoptée

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 25 août 2014 sans aucune modification.

Adoptée

- La directrice générale secrétaire-trésorière accuse réception d'une lettre de remerciements de la Fondation CSSS de l'Énergie pour une commandite pour l'évènement du 28^e Omnium, de golf qui a permis d'amasser une somme de 69 622 \$.
- La directrice générale secrétaire-trésorière accuse réception d'une lettre du Ministre du Patrimoine Canada et des Langues officielles désirant nous informer d'une subvention de 45 800.00 \$ pour les fêtes du 150^e. Monsieur le maire félicite les gens qui ont monté le dossier de demande de financement à Patrimoine Canada.

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTE

Salaires :

43 993.06 \$

Comptes :

6920	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	SYSTÈME DE COMMUNICATION, ENTRETIEN STATION DE POMPAGE, FORMATION ET CONGRÈS FQM	769.57 \$
6921	TRAHAN MARTIN	REMBOURSEMENT TAXES	139.94 \$
6922	JEAN BOURNIVAL	DROITS AOÛT 2014, AJUSTEMENT DROITS JUIN ET JUILLET 2014	4 381.13 \$
6923	ADN COMMUNICATION	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, FÉRIE DE NOËL	1 624.03 \$
6924	ALIMENTATION R. AUDET	LIGUE DE BALLE FAMILIALE	91.00 \$
6925	BELITEC INC.	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	109.28 \$
6926	BELL MEDIA INC.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	1 724.63 \$
6927	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA-MADELEINE	ANALYSES D'EAU	373.68 \$
6928	DU BON PAIN... CROÛTE QUE CROÛTE	ALIMENTS TOURISME	64.45 \$
6929	ISABELLE BOURNIVAL	FRAIS DE PLACEMENT DU PERSONNEL, ALIMENTS	153.15 \$
6930	BOUTIQUE EDEN FLEURISTE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	100.00 \$
6931	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	FOURNITURES DE BUREAU	56.60 \$
6932	CARQUEST, PIÈCES D'AUTOS	ENTRETIEN TRACTEUR, MAISONS FLEURIES	306.84 \$
6933	YVAN CHARTIER	MAISONS FLEURIES	25.00 \$

6934	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	382.11 \$
6935	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	FOURNITURES RECYCL. ET DÉCHETS	2 175.00 \$
6936	COMMISSION ADMINISTRATIVE DES	REGIME DE RETRAITE ÉLUS	1 045.00 \$
6937	COOKE SERRURIER ENR.	ENTRETIEN ET RÉPARATION M.D.J.	92.56 \$
6938	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	7 766.77 \$
6939	JACQUES DEFOY	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	60.00 \$
6940	RITA DESCHENES	PIÈCES ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER, DÉPLACEMENT MAISONS FLEURIES	213.65 \$
6941	DISTRIBUT'EAU D.P.	ALIMENTS	20.25 \$
6942	EDITIONS JURIDIQUES FD INC	FOURNITURES DE BUREAU	94.50 \$
6943	ELECTRONIQUE MATTEAU INC.	ENTRETIEN CHARIOTS BALADE	221.97 \$
6944	EMCO CORPORATION	VOIRIE-MATÉRIAUX, PIÈCES ET ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	215.40 \$
6945	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE	4 001.14 \$
6946	LES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	582.92 \$
6947	ANNULÉ		
6948	FELIX SECURITE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	596.67 \$
6949	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	48.00 \$
6950	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU, PIÈCES ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	245.95 \$
6951	GARAND YVON	LIGUE DE BALLE FAMILIALE	94.21 \$
6952	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CHARIOTS BALADE	303.07 \$
6953	GELINAS KEVEN	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	90.00 \$
6954	SANDRA GEROME	FRAIS DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	151.01 \$
6955	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	90.00 \$
6956	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES RESPONSABILITÉ, BÂTISSSES, BÉNÉVOLES, VÉHICULES	34 740.00 \$
6957	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	310.56 \$
6958	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEUR, MAISONS FLEURIES, ACHAT ÉQUIPEMENT TRACTEUR	410.72 \$
6959	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	41.01 \$
6960	HYDRO-QUEBEC	NOUVELLES LUMIÈRES	165.56 \$
6961	IMPRIMERIE GIGNAC OFFSET LTEE	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 002.58 \$
6962	LUMEN	ÉCLAIRAGE DES RUES	150.05 \$
6963	GILLES GARCEAU	LIGUE DE BALLE FAMILIALE	60.00 \$
6964	MARCHE RENE SAMSON	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, TRACTEUR ET GARAGE MUNICIPAL	27.88 \$
6965	LES MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, PUBLICITÉ TOURISTIQUE, VOIRIE MATÉRIAUX	592.36 \$
6966	MECANIQUE LOUIS BOUCHER	ENTRETIEN TRACTEUR ET TRACTEUR BALADE	275.94 \$
6967	MENTHES RITO	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	303.53 \$
6968	FRANCOEUR MICHELINE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	90.00 \$

6969	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	IMMATRICULATION CAMION INCENDIE, IMMATRICULATION REMORQUE TRAVAUX PUBLICS	136.00 \$
6970	MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE-DES-GRES	FORMATION ET CONGRÈS COMBEQ	673.64 \$
6971	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	80.26 \$
6972	POMPAGE EXPERT ENR	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	287.44 \$
6973	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	452.40 \$
6974	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	582.50 \$
6975	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	FOURNITURES BUREAU IMPRIMÉS	21.28 \$
6976	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	70.42 \$
6977	SAMSON CLAUDE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	90.00 \$
6978	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR, MATÉRIEL PROMOTIONNEL	5 396.85 \$
6979	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	63.24 \$
6980	SITECH	VOIRIE MATÉRIEAUX, FOURNITURES BUREAU, ACHAT OUTILS	241.91 \$
6981	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	ESSENCE ET HUILE DIESEL	2 366.97 \$
6982	VILLE DE LOUISEVILLE	TESTS (ÉCHELLES, APRIA, AUTOPOMPE)	86.23 \$
6983	LES MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES ACCESSOIRE ET ENTRETIEN SENTIER	9.92 \$
6984	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION ET CONGRÈS INSPECTEUR	569.13 \$
6985	J.P. BINETTE CONSTRUCTION	ABRI DE TOILE	14 768.55 \$
140801	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE	303.36 \$
140802	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ B.A.T., COOP-SANTÉ, MAISON DU CITOYEN	1 173.22 \$
140803	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, ÉLECTRICITÉ BIBLIOTHÈQUE	513.19 \$
140804	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC MARCHAND	214.46 \$
140805	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE	561.11 \$
140806	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ TERRAIN DE BALLE	178.26 \$
140807	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ SENTIER BOTANIQUE	154.07 \$
140808	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CASERNE	188.43 \$
140819	COMMISSION SCOLAIRE L'ENERGIE	VENTE POUR TAXES	0.34 \$
140821	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC PRINCIPAL, AQUEDUC SAMSON-MARCHAND	110.45 \$
140827	REVENU CANADA	DAS FED ASS. LOISIRS 2014	182.06 \$
140828	REVENU QUEBEC	DAS PROV. AOÛT 2014	11 169.51 \$
140829	REVENU CANADA	DAS FED AOÛT 2014	4 689.44 \$
140903	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVE À PAYER	1 101.95 \$
140905	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONES MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET CASERNE, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL, AQUEDUC SAMSON-MARCHAND	619.20 \$
140909	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	222.79 \$
140910	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 842.15 \$

140917	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	1 482.87 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	117 183.27 \$
		GRAND TOTAL	161 176.33 \$

RÉS. 2014-09-254 COMPTE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 71 848.09 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2014-09-255 DÉROGATION MINEURE 2014-09
ANDRÉ RHEAULT

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 7 août 2014, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur André Rheault ayant pour objet de :

- réduire la marge latérale à 0.3m plutôt que les 0.9m qui sont indiqués dans la grille de spécification 241-REC afin de régulariser l'implantation d'un garage déjà existant conditionnellement au démantèlement du petit cabanon construit dans la bande riveraine.

Désignation de l'immeuble :

160, chemin des Pionniers
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 4 194 393

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis favorable (Rés. 2014-08-03) à la demande de monsieur André Rheault lors de la séance tenue le 26 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2014-08-03 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2014-09 selon les recommandations du C.C.U.

Adoptée

Attendu que le PPCMOI est un instrument mis en place pour traiter des cas particuliers, de nature complexe et exceptionnelle.

Attendu que lors de la refonte du règlement de zonage en 2010, les résultats du sondage, le dépôt des mémoires et la consultation publique ont démontré clairement que l'usage-bar bistro, permis d'alcool sans restauration, ne pouvait être autorisé dans les secteurs très habités compte tenu des problématiques de cohabitation et des difficultés de gestion de ces problématiques par les autorités.

Attendu que lors de cette refonte, l'usage a été retiré de la zone 107 consciemment par le conseil en place, motivé par une volonté populaire.

Attendu que toutes les composantes d'un projet particulier doivent former un tout harmonieux et être traitées avec un souci d'intégration nous croyons qu'insérer un débit de boisson dans un bâtiment qui inclut un logement, un restaurant familial où les petits déjeuners y prennent une grande part de marché ainsi qu'un comptoir à crème glacée ne respecte pas ce critère.

Attendu qu'aucune présentation visuelle n'a démontré le souci visuel et d'intégration architecturale des modifications apportées au bâtiment.

Attendu que le projet crée une augmentation du degré des nuisances qui vient avec l'ajout de clientèle motorisée et les activités nocturnes rattachées à un débit de boisson et qu'aucune mesure d'atténuation n'a été présentée.

Attendu qu'un projet particulier ne doit en aucun temps affecter la quiétude du voisinage. L'implantation d'un débit de boisson crée de par sa nature une augmentation des bruits extérieurs et une ouverture prolongée augmente l'achalandage déjà présent.

Attendu que présentement le climat de cohabitation est respectueux et que l'équilibre entre les résidents, les commerces et institutions ne présentent aucune problématique et qu'il est important et en accord avec les objectifs du plan d'urbanisme de respecter ceux-ci.

Attendu qu'un projet particulier doit invariablement constituer une amélioration pour l'ensemble de la collectivité et que la consolidation de quelques emplois ne nous apparaît pas un argument suffisant. De plus, présentement on peut prendre de l'alcool dans plusieurs établissements si on commande de la nourriture et qu'un débit de boisson est déjà présent sur le territoire en dehors des secteurs résidentiels.

Attendu que dans la zone contigüe où le projet est présenté, zone assujettie à la même réglementation, un usage similaire est autorisé par droit acquis. Cette situation a su montrer la difficile cohabitation et les limites des autorités à gérer d'éventuelles nuisances.

Attendu que l'équilibre entre les intérêts individuels et collectifs doit être respecté, il est difficile d'évaluer les coûts défrayés par la collectivité dans les cas de nuisances, de sécurité et les pertes financières pour les autres commerçants et le fragile équilibre de cohabitation versus la consolidation de quelques emplois et les intérêts financiers pour le propriétaire.

Attendu que le projet présenté au Comité consultatif d'urbanisme ne représente aucun élément hors du commun, qui ne peut selon le comité être traité par la réglementation de zonage en vigueur.

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle, appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu majoritairement que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse le projet particulier (PPCMOI) soumis par monsieur Gilles Garceau pour les raisons ci-haut mentionnées.

ONT VOTÉ POUR LA RECOMMANDATION DU CCU :

Madame la conseillère Rita Deschesnes
Madame la conseillère Heidi Bellerive
Monsieur le conseiller Sébastien Houle
Monsieur le conseiller Robert Morais

A VOTÉ CONTRE LA RECOMMANDATION DU CCU:

Monsieur le conseiller Louis Frappier

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Il est à noter que madame Charline Plante s'est retirée de toutes discussions tant en séance privée qu'en séance publique, car la demande concerne le commerce que possède son conjoint.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par monsieur Sébastien Houle pour inclure le terrain de Catherine Paquet et David Tremblay-Meagher dans la zone 112-CR afin de permettre que le bâtiment principal puisse accueillir un usage commercial autorisé dans la zone et ce, sans obligation de conserver l'usage résidentiel.

RÉS. 2014-09-257 FORMATION ANNE-CLAUDE HÉBERT-MOREAU

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise que madame Anne-Claude Hébert-Moreau participe à la formation « La politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables » donnée les 28 et 29 octobre 2014 à Trois-Rivières au coût de 495.00 \$ plus taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2014-09-258 ACHAT RADIO PORTATIF

Sur proposition unanime des membres du conseil municipal, il est résolu de faire l'achat d'un radio portatif TK2180 au coût de 300.00 \$ plus taxes chez Groupe CLR. Il est à noter qu'il était loué pour un coût supérieur.

Adoptée

RÉS. 2014-09-259 FORMATION ALAIN GÉLINAS

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que monsieur Alain Gélinas suive la formation « Classe 3 » pour l'obtention d'un permis de conduire au coût de 1 645.00 \$ plus taxes pour 46 heures de formation. Suite à cette formation, monsieur Gélinas pourra conduire le camion de déneigement. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2014-09-260 TRAVAUX CÔTE À POTVIN

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les travaux afin de faire l'élargissement et l'amélioration de la Côte à Potvin. Le coût sera d'environ 6 262.00 \$ pour effectuer les travaux.

Adoptée

RÉS. 2014-09-261 ACHAT ET INSTALLATION DU DÔME

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un dôme et l'installation au coût de 15 270.00 \$ plus taxes. Le prix comprend le dôme dont l'achat sera effectué chez Construction J.P. Binette Inc. et les blocs de ciment dont l'achat sera effectué chez Béton Crête. Le tout sera payé à même le règlement d'emprunt 2014-010.

Adoptée

RÉS. 2014-09-262 LOCALISATION DU DÔME

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le dôme soit installé près du garage municipal.

Adoptée

RÉS. 2014-09-263 SIGNATURE CONTRAT FÉERIE DE NOËL

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire, Réjean Audet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton l'entente avec le Floribell.

Pour le contrat des musiciens, il sera remis à une séance future.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2014-011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 RÈGLEMENT
POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné pour la modification de ce règlement par monsieur Robert Morais lors de la séance de conseil du 4 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2014-011 et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2
LIEUX DE CIRCULATION

L'article 6 du règlement 2011-004 est modifié par l'ajout du parcours suivant :

- De pouvoir traverser le rang 1 et de circuler sur l'accotement de la rue Saint-Pierre sur une distance de plus ou moins 1400 mètres.

ARTICLE 3
ENTRÉE EN VIGUEUR

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2014.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Réjean Audet, maire

Isabelle Bournival
Directrice générale, Sec-trés,

Avis de motion : 4 août 2014
Adoption: 8 septembre 2014
Publication du règlement: 17 septembre 2014

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement 2014-011 modifiant le règlement 2011-004 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Adoptée

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que 3.00 \$ par bac livré soit remis au Club social des pompiers de Saint-Élie-de-Caxton qui ont fait la livraison de 725 bacs noirs pour un total de 2 175.00 \$.

Adoptée

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande un emprunt temporaire de 300,000.00 \$ à la Caisse Populaire afin de combler les dépenses effectuées pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements pour faire le déneigement des rues ainsi qu'un abri (dôme) pour le sable. Cet emprunt sera comblé lors du financement permanent du règlement d'emprunt 2014-010. Le maire monsieur Réjean Audet et la directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée

Considérant que le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

Considérant que l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., ch. S-2.3) prévoit que toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Considérant qu'un comité municipal de sécurité civile a été mandaté pour élaborer un plan de sécurité civile municipal, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur;

Considérant que le comité municipal de sécurité civile s'est acquitté de la démarche de planification en suivant les étapes proposées par le ministère de la Sécurité publique, chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile;

Considérant que le Plan a été rédigé et produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le Plan a pour objectifs :

- de prévenir les sinistres majeurs ou tenter d'en atténuer les conséquences;
- d'être mieux préparé à y faire face;
- de favoriser la concertation en cas d'intervention et d'accélérer le rétablissement;

Considérant que le Plan fera l'objet de révision au moins une fois par année, afin de revoir et de valider l'ensemble des mécanismes, des ententes, et autres organisations opérationnelles qui y sont contenues;

Considérant que les coordonnées des personnes et organismes mentionnés dans le Plan seront mises à jour de façon continue;

Considérant que tous les employés et les élus municipaux tenant un rôle prévu par la loi et dont le nom figure au Plan, ont été rencontrés et mis au fait de leurs responsabilités.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition unanime du conseil municipal, il est résolu:

D'adopter le Plan de sécurité civile phase I, tel que présenté par le Comité municipal de sécurité civile.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée

RÉS. 2014-09-268 NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION
MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Considérant que conformément à ses obligations légales, le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton a adopté un Plan de sécurité civile définissant les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Considérant que le Plan a été rédigé et produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le Plan définit l'organisation municipale en cas de sinistre et que chaque employé municipal s'y voit assigné une fonction et un mandat en cas de déploiement des mesures d'urgence;

Considérant que tous les employés ont été rencontrés afin de discuter de leurs fonctions et mandats en cas de sinistre et ont exprimé leur accord quant aux rôles qu'ils pourraient être appelés à tenir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition unanime du conseil municipal, il est résolu:

De créer une Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) et de nommer les membres qui en font partie :

- Coordonnatrice municipale de la sécurité civile: Isabelle Bournival; substitut Mario Samson
- Soutien technique à la coordonnatrice municipale: Odette Villemure; substitut Édith Ménard
- Coordonnateur de site désigné
- pour le volet incendie: Mario Samson; substitut Alain Courchesne
- pour le volet travaux publics: Mario Samson; substitut Alain Gélinas
- Administration: Édith Ménard; substitut Odette Villemure
- Communication: Paul-André Garceau; substitut Anne-Claude Hébert-Moreau
- Sécurité des personnes: Anne-Claude Hébert-Moreau; substitut Sandra Gérôme
- Sécurité incendie: Alain Courchesne; substitut Steve Boucher
- Services aux sinistrés: Ghislaine Lachance; substitut Yvon Garand
- Services techniques: Alain Gélinas; substitut Jérôme Bourassa
- Transports: Jérôme Bourassa; substitut Alain Gélinas

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée

Monsieur Sébastien Houle mentionne que madame Catherine Chamberland du Ministère de la Sécurité Civile a fait parvenir une lettre de félicitations au comité ainsi qu'au Conseil municipal.

RÉS. 2014-09-269 DÉPÔT RAPPORT CAMP DE JOUR

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du Camp de jour de la Maison des Jeunes « Au cœur des montagnes » pour la saison estivale de 2014.

Adoptée

RÉS. 2014-09-270 UTILISATION GARAGE DE LA CULTURE
POUR LES FÊTES DU 150^E

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal permette l'utilisation du Garage de la Culture pour les Fêtes du 150^e.

Adoptée

CONSIDÉRANT les informations erronées lors de l'analyse de notre dossier au Réseau Biblio.

CONSIDÉRANT les efforts entrepris par la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton depuis plusieurs années afin d'améliorer les services offerts aux citoyens.

CONSIDÉRANT l'implication de la coordonnatrice et des assistantes, toutes bénévoles, pour développer les services à la bibliothèque.

CONSIDÉRANT que l'augmentation du nombre d'abonnés est en constante progression.

CONSIDÉRANT la mise à jour et le renouvellement assidu de notre collection locale.

CONSIDÉRANT que notre bibliothèque est un milieu dynamique et convivial.

CONSIDÉRANT qu'aucune rencontre formelle n'a été faite de la part du RéseauBiblio.

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal conteste le rapport déposé et demande une rencontre formelle avec les responsables de notre dossier afin de revoir et corriger les lacunes et erreurs concernant l'évaluation de notre bibliothèque municipale.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Mario Samson à la formation « Planifier et organiser pour mieux diriger » le 6 octobre à Québec au coût de 340.00 \$ plus taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

SÉBASTIEN HOULE

Monsieur Houle remercie le comité organisateur de la Petite fête soit Gilbert Guérin, Michelle Beauregard, Jessika Béland, Christina Béland, Josée Leboeuf, Alain Lafrance, Nicolas Pellerin, Guylaine Gosselin, Marie-Andrée Dubois, Julie Bruneau et Micheline Gélinas. Il mentionne que la formule « bénévole de courte durée » a été un succès.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cent vingt-six personnes sont présentes. Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Non-déneigement du Rang 6;
- Problème de nonaccès à des cabanes à sucre qui en font un commerce avec la fermeture du Rang 6;
- Ristournes carrières et sablières;
- Stationnement sur l'avenue Principale;
- PPCMOI refusé;
- Démarches du conseil face à l'épidémie de la tordeuse de l'épinette à Saint-Élie-de-Caxton;
- Bacs noirs;
- Démarches face au Domaine Samson;
- Camion de déneigement;
- Évolution de l'aqueduc et des chemins du Domaine Ouellet
- Féerie de Noël;
- Que fera le conseil municipal comme activité pour les 100 ans de l'arrivée des religieuses à Saint-Élie (1914-2014).

RÉS. 2014-09-273 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 22H10.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Directrice générale Sec-trésorière

Réjean Audet, maire